



Communiqué

Service de l'eau

Le chlorothalonil et ses métabolites : point de situation sur le réseau d'eau potable de Lausanne

Depuis le 1er janvier 2020, tous les métabolites du chlorothalonil sont considérés comme pertinents, donc avec un seuil admis dans l'eau potable de 0,10 µg/litre. En sa qualité de distributeur d'eau, la Ville de Lausanne veille à fournir continuellement une eau potable irréprochable aux 380'000 consommateurs de l'agglomération. Les premiers résultats d'analyse de ces métabolites sont rassurants, seul un groupe de captages a été mis hors service par mesure de précaution.

Le 30 août 2019 la Ville de Lausanne communiquait des informations rassurantes au sujet de la présence du chlorothalonil et d'un de ses métabolites (R 417888/M12). Afin d'être conformes aux normes, 3 captages (à Cheseaux et Fontaine à Basset) ont été mis hors service et 2 captages (Thierrens et Montaubion) ont été dilués avec l'eau du Léman.

En date du 12 décembre 2019, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de retirer l'autorisation de mise en circulation des produits contenant du chlorothalonil, avec effet au 1er janvier 2020. Dans le même temps, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a considéré comme pertinents tous les métabolites de ce fongicide.

Au mois d'octobre 2019 déjà, Lausanne avait anticipé cette décision et avait lancé une campagne de prélèvements dans la vingtaine de réservoirs alimentant son réseau. Dans la majorité des cas, les résultats pour tous les métabolites étaient inférieurs aux limites de quantification des méthodes analytiques, et de ce fait conformes aux normes. Une seule analyse dépassait très légèrement la norme nouvellement en vigueur de 0,10 µg/litre - pour le métabolite Chlorothalonil-R 419492/M8 avec une valeur de 0,11 µg/litre - dans le réservoir de Vernand. Début 2020, décision a été depuis prise de mettre également hors service un des groupes de captages alimentant ce réservoir (adduction de Jorattez).

Cette action, ainsi que celles entreprises dès 2019, permettent d'assurer que l'eau distribuée dans l'ensemble du réseau lausannois respecte les nouvelles exigences légales. Les investigations se poursuivent et des prélèvements sur l'ensemble des ressources en eau souterraine sont en cours d'analyse pour tous les métabolites du chlorothalonil. Une communication des résultats suivra. Toutes les mesures mises en place par Lausanne l'ont été d'entente avec l'Office de la consommation (OFCO). Lausanne continue ainsi d'alimenter son réseau avec une eau de qualité irréprochable. L'ensemble des résultats d'analyses concernant les micropolluants est disponible sur la page du site Internet de la Ville de Lausanne <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite/les-micropolluants/campagne-micropolluants-2018-2019.html>

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie : 079 964 27 39
- Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau : 079 444 03 23

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité'eau suisse.

Lausanne, le 13 février 2020